



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Niost, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures, sous la présidence de Madame Béatrice DALMAZ, présidente, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

Date de la convocation : 05 février 2024

PRESENTS (11)

Mme Béatrice DALMAZ
Mme Sylvie CAVAGNA
Mme Sylvie CROST
Mme Julie CUZIN-RAMBAUD
M. André DUCROZET
Mme Geneviève DURIS
Mme Martine GUICHERD
M. Patrick PARPETTE
Mme Armelle RAVET
M. Emmanuel RUBOD
M. Gilles TUDURI

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2)

Mme Madeleine BEL qui donne pouvoir à Mme Béatrice DALMAZ
Mme Anne DUROCHAT qui donne pouvoir à M. Patrick PARPETTE

ABSENTS EXCUSES (1)

Mme Catherine PARPETTE

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Emmanuel RUBOD

ORDRE DU JOUR

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023.
2. Bilan de la distribution des galettes aux aînés du 6 janvier 2024.
3. Délibération : vote du compte de gestion pour 2023.
4. Délibération : vote du compte administratif pour 2023.
5. Délibération : affectation du résultat.
6. Point sur la préparation du repas des aînés du samedi 20 avril 2024.
7. Organisation du prochain concert à l'église.
8. Informations et questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix, soit 13 voix favorables.

2. BILAN DE LA DISTRIBUTION DES GAULETTES AUX AINES DU 6 JANVIER 2024

Seize personnes (huit binômes), dont trois extérieures au CCAS, ont pris part à la distribution. La présidente les remercie.

Des informations sur le TOUQUAN, transport à la demande ont été distribuées en même temps.

Les bénéficiaires ont réservé un très bon accueil aux membres de l'équipe. Sur les 162 adresses à visiter, 24 portes sont restées closes.

À noter : la taille trop réduite des galettes, malgré la commande passée à la boulangerie du village. La vigilance sur ce point sera accrue l'an prochain.

L'opération reste très positive.

3. DELIBERATION VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

La présidente présente le compte de gestion 2023 du budget CCAS transmis par Madame Mireille PELTIER, responsable du Centre de Gestion Comptable de Montluel, et visé par la Direction Générale des Finances Publiques de l'Ain.

Le résultat laisse apparaître un excédent de 4 769,82 €, selon les opérations de l'exercice :

- 7 184,63 € en dépenses
- 11 954,45 € en recettes (composée de l'excédent de 2022 et des recettes de 2023)

Après en avoir délibéré, les membres du CA du CCAS approuvent le compte de gestion 2023 du comptable public à l'unanimité, soit 13 voix favorables.

4. DELIBERATION VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La présidente laisse la parole à Monsieur Gilles TUDURI, afin de présenter et mettre au vote le compte administratif. Ce dernier retrace la situation budgétaire du CCAS en comparant les prévisions et les réalisations de l'année 2023.

Sur les 7 400 € prévus en dépenses, le total réalisé est de 7 184, 63 €.

Sur les 7 400 € prévus en recettes, le total réalisé est de 8 523,60 €.

Cela s'explique par les bons bénéfiques aux différentes manifestations (concert dans l'église, vente de boudin, buvette), le concert étant une manifestation supplémentaire non prévue lors du vote du budget 2023.

A cette recette, s'ajoute le report de l'exercice de fonctionnement de l'année 2022 soit 3 430, 85 €, ce qui donne une recette globale de : 11 954,45 €.

Le compte administratif laisse donc apparaître un excédent de : 4 769,82 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Madame Béatrice DALMAZ, sous la présidence de Monsieur Gilles TUDURI, les membres du CA du CCAS approuvent le compte administratif 2023 à l'unanimité, soit 11 voix favorables.

5. DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2024

La présidente, Béatrice DALMAZ, propose d'affecter le résultat d'exploitation 2023 excédentaire de 4 769,82 € au budget 2024 sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après en avoir délibéré, les membres du CA du CCAS approuvent cette affectation au budget 2024 à l'unanimité, soit 13 voix favorables.

6. POINT SUR LA PREPARATION DU REPAS DES AINES SAMEDI 20 AVRIL 2024

- La présidente rappelle qu'une animation a déjà été réservée : Madison-Duo, pour un tarif de 400 € et une prestation de deux musiciens-chanteurs de 12h à 19h. La déclaration à la SACEM est à faire par le CCAS.
- Pour le repas, une proposition et un devis ont été demandés à DURAFOUR Traiteur, de Sault-Brénaz.

Le menu comporte un apéritif (3 pièces par personne) servi en buffet, une entrée froide, un plat chaud, un trou normand, un fromage, un dessert + pain, café ou infusion pour 3 000 € TTC, sur la base de 100 convives.

Le choix se porte sur :

- Salade composée façon périgourdine avec foie gras, jambon sec, tomates

- Poulet fermier de la Dombes, sauce crémée au vin jaune du Jura, morilles et légumes d'accompagnement
- Faisselle avec crème ou coulis de fruits frais, ou duo de St Nectaire et brie de Meaux
- Assortiment de mignardises

La livraison, le café et le trou normand sont offerts.

Le service sera effectué par 5 personnes et facturé 450 € TTC.

La vaisselle est louée pour 350 € TTC.

Le nappage est facturé 20 € TTC.

Les boissons sont fournies par le CCAS.

Une négociation va être faite pour augmenter le nombre de pièces par personne à l'apéritif. Une réflexion est entamée sur la location de la vaisselle au traiteur ou la possibilité de l'emprunter au comité des fêtes de Saint-Jean-de-Niost.

- Le tarif pour les accompagnants est fixé à 40€ si la location de la vaisselle reste payante.
- Le thème pour la décoration pourrait être : la musique.
- Un menu pour deux personnes sera créé et imprimé par un professionnel.
- Le courrier d'invitation aux personnes de + de 70 ans sera imprimé par la mairie et distribué le jeudi 21 mars par quelques membres du CCAS (A. Ravet, G. Duris, M. Guicherd, S. Cavagna, ...)

7. ORGANISATION DU PROCHAIN CONCERT DANS L'ÉGLISE

L'ensemble CLORINDE (musique classique et religieuse) se produira dans l'église le vendredi 24 mai 2024 à 20h30, pour un tarif de 400 €.

Les billets d'entrée sont fixés à 10 € par personne et gratuits pour les enfants de – de 12 ans. Une buvette payante sera ouverte après le spectacle.

Un repas froid sera fourni aux membres du groupe.

Le groupe fournira les flyers de communication.

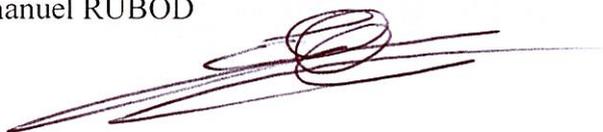
La déclaration à la SACEM est à faire par le CCAS.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du CCAS est fixée au lundi 8 avril 2024 à 19h, à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Secrétaire de séance
Emmanuel RUBOD



Présidente du CCAS
Béatrice DALMAZ

